



Achat d'une voiture volée.....

Par **Anne**, le **26/11/2010** à **18:25**

Bonjour,

En faisant changer ma courroie de distribution, mon garagiste s'est rendu compte que le moteur ne correspondait pas avec celui stipulé sur la carte grise. Après quelques recherches approfondies (numéro de châssis vérifié auprès du concessionnaire), il s'avère que la voiture que j'ai achetée à un particulier en mars 2010 a été volée aux Pays Bas en 2007. Je ne sais pas par où commencer car j'ai peur que personne ne me rembourse mes 9000€. Je sais que je dois porter plainte pour vice caché et me retourner contre le vendeur mais si jamais il n'est pas solvable, qui va me payer lorsqu'on m'aura enlevé ma voiture ?? Y'a t'il un moyen pour régulariser tout ça sans que je sois pénalisée ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Très cordialement, Mlle AVRIL Anne.

Par **Clara**, le **26/11/2010** à **22:09**

Bonsoir, essayez déjà de recontacter l'ancien propriétaire pour savoir où et à qui lui même a acheté ce véhicule. Ensuite, si vous pouvez prouver que vous avez acheté ce véhicule à sa valeur, vous ne serez pas accusé de recel et votre bonne foi sera prouvée.

Par contre, on risque de vous saisir votre véhicule en attendant que tout soit clair

Allez quand même au commissariat

Par **chaber**, le **27/11/2010** à **15:14**

Bonjour,

Il faut aller en justice pour faire annuler la vente et obtenir le remboursement du prix d'achat. A ce jour vous risquez d'être considéré comme receleur bien entendu le véhicule sera mis sous séquestre

A charge pour votre vendeur de se débrouiller éventuellement avec son vendeur.

Par **Anne**, le **27/11/2010** à **18:11**

Merci pour vos réponses, je compte bien aller en justice et faire annuler la vente, mais peut-on me garantir que je vais revoir mes 9000€ car si l'ancien propriétaire est insolvable comme je le redoute ou n'a pas 9000€ sur son compte à me donner, peut-on réellement l'y obliger ? (la justice dans ces cas là n'a pas trop de recours et on ne peut forcer personne à faire un crédit, et de mon côté je n'accepterai pas 100€ par mois pendant 90 mois !) En sachant de plus qu'on me confisquera mon bien. Je risque juste de me retrouver sans voiture et sans mon argent. L'honnêteté, c'est bien connu, ne paye pas !! A votre bon avis ??

Sincèrement, merci pour vos précieuses réponses.

Mlle AVRIL.

Par **chaber**, le **28/11/2010** à **13:38**

Malheureusement personne ne peut vous garantir la solvabilité ou on de ce vendeur, qui lui aussi peut être de bonne foi.